

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 583

7 mars 2008

SOMMAIRE

A&A Developments Holding S.A.	27980	Luxab S.A.	27983
Albacora Participation S.à r.l.	27976	Magistra S.A.	27948
all hygiene & beauty solutions S.A.	27941	M.D.Z. S.A.	27962
Avalon Luxembourg S.A.	27949	Moor Park Newday German Holdco S.à r.l.	27948
Banque BCP, S.A.	27981	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	27950
Barclays Alpheus Investments S.à r.l.	27971	Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l.	27977
Berlin (Bridge) S.à r.l.	27976	Oakwood Global Finance S.C.A.	27978
BGA Wood S.A.	27978	O'Donnell Invest S.à r.l.	27943
Bois Parren S.A.	27970	ÖkoWorld Lux S.A.	27962
B.R.E. S.A.	27947	Orco Hotel Group S.A.	27963
Capint S.A.	27938	Parndorf Bale S.à r.l.	27940
Celsius European Holdings S.à r.l.	27973	Pegasus Management Holdings	27982
Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..	27983	Pontoon Luxco S.à r.l.	27976
Euro Alpha Investments S.A.	27971	Premium Aircraft Interiors Group Luxem- bourg, S.à r.l.	27970
Euro Alpha Investments S.A.	27972	Resolution (Luxembourg) S.C.A.	27964
Euro-Build S.A.	27973	Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR	27964
Euroclass Multimedia Holding S.A.	27977	Royale Neuve I S.A.	27949
European Consulting Group	27975	Schroder Alternative Solutions	27975
Fin-Otto S.A.	27972	Seton House Luxembourg, S.à r.l.	27971
Flybas S.A.	27938	Sharland Finance S.A.	27972
Fortissimo	27974	Skirnerinvest S.A.	27983
Fortissimo	27974	Société Ardennaise d'Investissement S.à r.l.	27972
Fullvalue S.A.	27978	Sonagra S.A.	27980
Galluspark (Bridge) S.à r.l.	27977	SPC Luxembourg	27981
Gentra S.A.	27943	Sunderland Immo S.à r.l.	27946
GMH JV S.à r.l.	27984	Svenska Selection Fund	27979
Gomar S.A.	27949	Tamiro S.à r.l.	27980
Gran Ventana S.A.	27982	Tyco Luxembourg S.à r.l.	27977
H2O Land S.à r.l.	27976		
Hidden Peak Investments S.A.	27942		
ILP Acquisitions S.à r.l.	27950		
Immeurope S.A.	27979		
LCE Allemagne 1 S.à r.l.	27962		
LCE Allemagne 2 S.à r.l.	27948		
Les Ecrins S.A.	27972		

Capint S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.470.

Le 25 janvier 2008, Maître Henon Christel a décidé de résilier le contrat de domiciliation du 7 juin 2001 conclu avec la société CAPINT SA, RCS numéro B 78.470, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024851/7430/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Flybas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FENZI S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLYBAS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, LAC/2008/3955. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008024736/5770/134.

(080024103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Parndorf Bale S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.582.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Thomas Léon, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1218 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARNDORF BALE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008024896/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02802. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

all hygiene & beauty solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.203.

L'an deux mille huit, le six février,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la dénomination de ALL HYGIENE & BEAUTY SOLUTIONS SA avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal au capital de 31.000,- euros (trente-et-un mille euros), représenté par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- euros (cent euros) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 14 décembre 2002, sous la dénomination PRO IMMOBILIERE SA,

publiée au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et associations, en date du 5 juin 2002, numéro 851, page 40.836, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.203,

modifiée notamment suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 mai 2006, portant changement de dénomination en ALL HYGIENE & BEAUTY SOLUTIONS SA,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 août 2006, numéro 1635, page 78.445.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier De Dobbeleer, employé privé, demeurant professionnellement à Beckerich, rue Jos Seyler, qui désigne comme secrétaire Mme Mireille Lambert, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Mme Laurence Stock, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés sur la liste de présence, signée par eux-mêmes ou par leurs mandataires avant l'ouverture de la réunion, laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées aux présentes.

Ensuite Monsieur le Président expose que:

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Dissolution de société
- b) Nomination d'un liquidateur.

Les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée ABH FIDUCIAIRE Sàrl, établie et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.601.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui ont conférés.

27942

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Beckerich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: O. De Dobbeleer, M. Lambert, L. Stock, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 février 2008, Relation: RED/2008/151. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 12 février 2008.

K. Reuter.

Référence de publication: 2008024908/7851/70.

(080024415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Hidden Peak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.352.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 décembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Olivier Conrard, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier Conrard en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide renommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / O. Conrard

Référence de publication: 2008025110/43/38.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Gentra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 17.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour GENTRA S.A. société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024916/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02076. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

O'Donnell Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.067.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Helen Sinéad O'Donnell, commerçante, née à Castlebar, (Irlande), le 19 avril 1972, demeurant à L-1831 Luxembourg, 141(a), rue de la Tour Jacob,

ici représentée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de O'DONNELL INVEST S.à.r.l., (ci-après la «Société»).

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, souscrites par l'associée unique Madame Helen Sinéad O'Donnell, commerçante, demeurant à L-1831 Luxembourg, 141 (a), rue de la Tour Jacob.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Helen Sinéad O'Donnell, commerçante, née à Castlebar, (Irlande), le 19 avril 1972, demeurant à L-1831 Luxembourg, 141(a), rue de la Tour Jacob, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Elle a le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Fondu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2008, Relation GRE/2008/470. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008024718/231/141.

(080024215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Sunderland Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 70.740.

—
Acte de cession

Entre les soussignés:

Monsieur Gérard Schänk, demeurant à L-7303 Steinsel, 10, rue des Etangs,
ci-après dénommé «le cédant»,

d'une part,

et

la société anonyme VERIMMO SA, établie et ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun,
représentée par son Conseil d'administration actuellement en fonction,

ci-après dénommée «le cessionnaire»,

d'autre part,

en présence de

1 ° la société à responsabilité limitée SUNDERLAND IMMO SARL, établie et ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun, représentée par son gérant actuellement en fonctions, de

2 ° la société de droit du BELIZE SUNDERLAND VENTURES SA, établie et ayant son siège social à Belize-City, Yasmin Court 35A, Regent street, PO Box 1777 (Belize), et de

3 ° Monsieur Gérard Turpel, demeurant à L-8030 Strassen, 139, rue du Kiem,

il a été convenu d'exposer ce qui suit:

Préambule

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales objet de la présente cession ont été émises par la société à responsabilité limitée SUNDERLAND IMMO SARL aux termes d'un acte notarié, du 2 juillet 1999.

La société a été immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RC B 70740.

Le capital social se répartit actuellement comme suit:

Monsieur Gérard Turpel, titulaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille LUF (1.000,- LUF), chacune entièrement libérée,

Monsieur Gérard Schank, titulaire de cent vingt-cinq (125) parts, sociales d'une valeur nominale de mille LUF (1.000,- LUF), chacune entièrement libérée,

la société de droit du BELIZE SUNDERLAND VENTURES SA, titulaire de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de mille LUF (1.000,- LUF), chacune entièrement libérée.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Par les présentes, le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit, au cessionnaire qui accepte, 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée SUNDERLAND IMMO SARL.

Art. 2. Prix. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire global de 625.000,- € (six cent vingt-cinq mille euros).

Le prix est payable à première demande du cédant.

Le prix de cession des parts a été fixé, entre autres, en considération de la capacité bénéficiaire et de la situation active et passive de la société SUNDERLAND IMMO SARL au jour des présentes, capacité et; situation que le cessionnaire reconnaît parfaitement connaître.

Le prix de cession des parts ne sera pas sujet à révision, pour quelque, cause que ce soit, et notamment en raison d'une éventuelle variation des résultats d'exploitation et/ou d'une baisse du chiffre d'affaires.

Eu égard à la connaissance approfondie que le cessionnaire a de la situation de la société, il renonce à l'établissement d'un arrêté des comptes de la société et/ou à l'établissement d'un bilan intermédiaire au jour des présentes.

Art. 3. Origine de propriété. Le cédant est propriétaire de 125 parts cédées par suite de l'attribution qui lui en a été faite lors de la constitution de la société en rémunération de son apport en numéraire.

Art. 4. Intervention des associés. A l'instant interviennent la société de droit du BELIZE SUNDERLAND VENTURES SA et Monsieur Gérard Turpel, préqualifiés, lesquels déclarent avoir donné préalablement à la cession leur accord à la dite vente, et réitérer par les présentes, sans restriction aucune, leur consentement à la cession de parts qui précède en faveur de la société VERIMMO SA.

Art. 5. Déclarations du cédant. Le cédant déclare que les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession.

Art. 6. Absence de garantie d'actif et de passif. Le cessionnaire reconnaissant avoir une parfaite connaissance de la situation économique, financière et comptable de la société ainsi que des documents sociaux se rapportant à l'exploitation de la société SUNDERLAND IMMO SARL, il renonce à toute garantie de passif et d'actif de la part du cédant.

Art. 7. Engagement du cessionnaire. Le cessionnaire s'engage à obtenir de la part des banques concernées, à première demande du cédant, la décharge pleine et entière, de ce dernier des engagements qu'il a pris en qualité de caution et/ou de garant des obligations que la société SUNDERLAND IMMO SARL avait contractées à leur égard.

Art. 8. Nullité d'une clause. L'annulation éventuelle d'une des clauses des présentes ne portera pas atteinte aux autres stipulations dont l'effet demeurera plein et entier.

En cas d'annulation d'une clause, les parties rechercheront une solution de remplacement licite se rapprochant autant que faire se peut des buts poursuivis lors de la rédaction du présent contrat.

Art. 9. Droit applicable. Les présentes sont soumises au droit luxembourgeois.

Art. 10. Clause attributive de juridiction. A défaut de solution amiable, les différends susceptibles de s'élever entre les parties à propos de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes, seront soumis aux tribunaux de Luxembourg-Ville.

A l'instant intervient la société SUNDERLAND IMMO SARL, représentée par son gérant, la société de droit du BELIZE SUNDERLAND VENTURES SA, laquelle déclare, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil, accepter sans restriction, ni réserve la cession des parts faisant l'objet des présentes.

Fait à Luxembourg en cinq exemplaires, chaque partie et chaque intervenant reconnaissant avoir reçu son original.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour la société VERIMMO S.A.

Cessionnaire

G. Schank / G. Turpel

Cédant, Administrateur / Administrateur

Pour la société SUNDERLAND VENTURES SA

Associé

G. Turpel / G. Schank

Associé / -

bon pour acceptation, de la cession de 125 parts en faveur de VERIMMO SA

Pour la société SUNDERLAND IMMO SARL

G. Schank / G. Turpel

Référence de publication: 2008024681/1324/89.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01647. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

B.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.548.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 janvier 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Edoardo Miroglio de sa fonction d'Administrateur, de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en qualité d'Administrateur, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cassinelli demeurant Via delle Scuole, 16, CH-6901 Lugano, en remplacement de Monsieur Edoardo Miroglio, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.
Le Conseil d'Administration
M. Cassinelli / S. De Meo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025111/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Moor Park Newday German Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 128.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008025042/231/14.

(080024371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

LCE Allemagne 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.025.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008025045/5770/12.

(080024421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Magistra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.921.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci (Annexe 3.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration rappelle que la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux porteurs de signature «A» et d'un porteur de signature «B».

Suite à la nouvelle nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer la signature de catégorie «B» à Monsieur Olivier Conrard.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 janvier 2008.

Le Conseil d'administration

L. Nusco / M. Nusco / S. Desiderio

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025109/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Avalon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.655.

—
EXTRAIT

Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société AMACO (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de AMACO (LUXEMBOURG) S.A. a été changée en WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025114/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Gomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.972.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 novembre 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. Quintus / J. Winandy

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008025115/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2008 à 14.30 heures

Le Conseil prend connaissance de la démission de Madame Stéphanie Majchrzak de son poste d'Administrateur avec effet au 16 janvier 2008.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales et de l'article 8 des statuts, le Conseil décide de nommer Monsieur Eric Berg, Administrateur de sociétés, 57, rue du Verger, Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Stephanie Majchrzak.

Le nouvel administrateur, sous réserve légale de l'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui venait à échéance à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes au 3 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025117/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008025040/31/14.

(080024366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 19.489.775,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.755.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., a limited partnership existing and incorporated under the laws of the state of Ontario, Canada, having its registered office at 40 King Street West, Scotia Plaza, Suite 5800, Toronto, Ontario M5H3Z7, Canada, registered with the Ontario Ministry of Consumer and Business Services under registration number 130931116, represented by its general partner CEP II HOLDINGS LIMITED, a corporation existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 265 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 122986,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in December 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability companies having the status of a securitisation company («société à responsabilité limitée de titrisation») existing in Luxembourg under the name of ILP ACQUISITIONS S.à r.l. (the «Company») with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.755.

II. The Company's share capital is set at three million six hundred fourteen thousand one hundred Euro (EUR 3,614,100.-) represented by five hundred (500) Compartment A shares, three thousand one hundred fifty-four (3,154) Compartment B Series 1 shares, three thousand nine hundred sixty (3,960) Compartment B Series 2, eight hundred twenty-nine (829) Compartment C Series 2, four hundred sixty-eight (468) Compartment D Series 2, three hundred sixty-one (361) Compartment E Series 1 shares, one thousand nine hundred seventy (1,970) Compartment E Series 2 shares, two hundred eighty (280) Compartment F Series 1 shares, one thousand five hundred sixty-one (1,561) Compartment F Series 2 shares, four thousand six hundred seventy-five (4,675) Compartment G Series 1 shares, forty-eight thousand nine hundred seventy-eight (48,978) Compartment G Series 2 shares, three thousand five hundred fifty-four (3,554) Compartment H Series 1 shares, twenty-four thousand and eighty-three (24,083) Compartment H Series 2 shares, five thousand five hundred and two (5,502) Compartment I Series 1 shares, and forty-four thousand six hundred eighty-nine (44,689) Compartment I Series 2 shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand eight hundred fifty Euro (EUR 78,850.-) so as to bring it from three million six hundred fourteen thousand one hundred Euro (EUR 3,614,100.-) down to three million five hundred thirty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 3,535,250.-) by cancellation of three thousand one hundred fifty-four (3,154) shares of Compartment B Series 1 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of twenty-two million seven hundred forty thousand nine hundred twenty-eight Euro ninety-two cents (EUR 22,740,928.92).

IV. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand Euro (EUR 99,000.-) so as to bring it from three million five hundred thirty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 3,535,250.-) down to three million four hundred thirty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 3,436,250.-) by cancellation of three thousand nine hundred sixty (3,960) shares of Compartment B Series 2 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of five hundred forty-one thousand three hundred eighty-one Euro seventy-seven cents (EUR 541,381.77).

V. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of nine thousand twenty-five Euro (EUR 9,025.-) so as to bring it from three million four hundred thirty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 3,436,250.-) down to three million four hundred twenty-seven thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 3,427,225.-) by cancellation of three hundred sixty-one (361) shares of Compartment E Series 1 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of sixty-one million two hundred ten thousand eight hundred forty-nine Euro sixty-three cents (EUR 61,210,849.63).

VI. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand two hundred fifty Euro (EUR 49,250.-) so as to bring it from three million four hundred twenty-seven thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 3,427,225.-) down to three million three hundred seventy-seven thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 3,377,975.-) by cancellation of one thousand nine hundred seventy (1,970) shares of Compartment E Series 2 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of three million four hundred seventy-six thousand five hundred forty Euro thirty-two cents (EUR 3,476,540.32).

VII. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seven thousand Euro (EUR 7,000.-) so as to bring it from three million three hundred seventy-seven thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 3,377,975.-) down to three million three hundred seventy thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 3,370,975.-) by cancellation of two hundred eighty (280) shares of Compartment F Series 1 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of twenty-two million four hundred thirty-six thousand two hundred ninety-six Euro ninety-eight cents (EUR 22,436,296.98).

VIII. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand twenty-five Euro (EUR 39,025.-) so as to bring it from three million three hundred seventy thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 3,370,975.-) down to three million three hundred thirty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 3,331,950.-) by cancellation of one thousand five hundred sixty-one (1,561) shares of Compartment F Series 2 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of one million two hundred twenty-eight thousand five hundred fifty-six Euro fifty-one cents (EUR 1,228,556.51).

IX. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand four hundred Euro (EUR 16,400.-) so as to bring it from three million three hundred thirty-one thousand nine hundred fifty Euro (EUR 3,331,950.-) down to three million three hundred fifteen thousand five hundred fifty Euro (EUR 3,315,550.-) by cancellation of six hundred fifty-six (656) shares of Compartment G Series 1 of the Company to be repurchased by the Company at their nominal value of sixteen thousand four hundred Euro (EUR 16,400.-).

X. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-five thousand Euro (EUR 465,000.-) so as to bring it from three million three hundred fifteen thousand five hundred fifty Euro (EUR 3,315,550.-) down to two million eight hundred fifty thousand five hundred fifty Euro (EUR 2,850,550.-) by cancellation of eighteen thousand six hundred (18,600) shares of Compartment G Series 2 of the Company to be repurchased by the Company at their nominal value of four hundred sixty-five thousand Euro (EUR 465,000.-).

XI. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of eighty-six thousand eight hundred fifty Euro (EUR 86,850.-) so as to bring it from two million eight hundred fifty thousand five hundred fifty Euro (EUR 2,850,550.-) down to two million seven hundred sixty-three thousand seven hundred Euro (EUR 2,763,700.-) by cancellation of three thousand four hundred seventy-four (3,474) shares of Compartment H Series 1 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of two million nine hundred forty-two thousand ninety-five Euro eighty-four cents (EUR 2,942,095.84).

XII. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred thirty-one thousand twenty-five Euro (EUR 331,025.-) so as to bring it from two million seven hundred sixty-three thousand seven hundred Euro (EUR 2,763,700.-) down to two million four hundred thirty-two thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 2,432,675.-) by cancellation of thirteen thousand two hundred forty-one (13,241) shares of Compartment H Series 2 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of five hundred sixty-nine thousand five hundred thirty-six Euro eighty-seven cents (EUR 569,536.87).

Following these resolutions decreasing the Company's share capital, the Company owes the sole shareholder an amount of one hundred fifteen million six hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six Euro eighty-four cents (EUR 115,627,586.84) (the «Shareholder's Current Account»).

XIII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand five hundred Euro (EUR 60,500.-) so as to bring it from two million four hundred thirty-two thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 2,432,675.-) to two million four hundred ninety-three thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 2,493,175.-) by issuance of two thousand four hundred twenty (2,420) shares of Compartment I Series 1 of the Company.

XIV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seven thousand six hundred fifty Euro (EUR 107,650.-) so as to bring it from two million four hundred ninety-three thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 2,493,175.-) to two million six hundred thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 2,600,825.-) by issuance of four thousand three hundred six (4,306) shares of Compartment I Series 2 of the Company.

XV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 159,750.-) so as to bring it from two million six hundred thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 2,600,825.-) to two million seven hundred sixty thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 2,760,575.-) by issuance of six thousand three hundred ninety (6,390) shares of Compartment J Series 1 of the Company.

XVI. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred twenty-nine thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 1,129,925.-) so as to bring it from two million seven hundred sixty thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 2,760,575.-) to three million eight hundred ninety thousand five hundred Euro (EUR 3,890,500.-) by issuance of forty-five thousand one hundred ninety-seven (45,197) shares of Compartment J Series 2 of the Company.

XVII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-five thousand eight hundred fifty Euro (EUR 135,850.-) so as to bring it from three million eight hundred ninety thousand five hundred Euro (EUR 3,890,500.-) to four million twenty-six thousand three hundred fifty Euro (EUR 4,026,350.-) by issuance of five thousand four hundred thirty-four (5,434) shares of Compartment K Series 1 of the Company.

XVIII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred sixty thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1,360,825.-) so as to bring it from four million twenty-six thousand three hundred fifty Euro (EUR 4,026,350.-) to five million three hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 5,387,175.-) by issuance of fifty-four thousand four hundred thirty-three (54,433) shares of Compartment K Series 2 of the Company.

XIX. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventeen thousand two hundred fifty Euro (EUR 117,250.-) so as to bring it from five million three hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 5,387,175.-) to five million five hundred four thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 5,504,425.-) by issuance of four thousand six hundred ninety (4,690) shares of Compartment L Series 1 of the Company.

XX. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred seventy-four thousand twenty-five Euro (EUR 874,025.-) so as to bring it from five million five hundred four thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 5,504,425.-) to six million three hundred seventy-eight thousand four hundred fifty Euro (EUR 6,378,450.-) by issuance of thirty-four thousand nine hundred sixty-one (34,961) shares of Compartment L Series 2 of the Company.

XXI. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-one thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 81,925.-) so as to bring it from six million three hundred seventy-eight thousand four hundred fifty Euro (EUR 6,378,450.-) to six million four hundred sixty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 6,460,375.-) by issuance of three thousand two hundred seventy-seven (3,277) shares of Compartment M Series 1 of the Company.

XXII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-two thousand seven hundred fifty Euro (EUR 682,750.-) so as to bring it from six million four hundred sixty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 6,460,375.-) to seven million one hundred forty-three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 7,143,125.-) by issuance of twenty-seven thousand three hundred ten (27,310) shares of Compartment M Series 2 of the Company.

XXIII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred nine thousand five hundred Euro (EUR 109,500.-) so as to bring it from seven million one hundred forty-three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 7,143,125.-) to seven million two hundred fifty-two thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 7,252,625.-) by issuance of four thousand three hundred eighty (4,380) shares of Compartment N Series 1 of the Company.

XXIV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 866,875.-) so as to bring it from seven million two hundred fifty-two thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 7,252,625.-) to eight million one hundred nineteen thousand five

hundred Euro (EUR 8,119,500.-) by issuance of thirty-four thousand six hundred seventy-five (34,675) shares of Compartment N Series 2 of the Company.

XXV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty three thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 133,325.-) so as to bring it from eight million one hundred nineteen thousand five hundred Euro (EUR 8,119,500.-) to eight million two hundred fifty-two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 8,252,825.-) by issuance of five thousand three hundred thirty-three (5,333) shares of Compartment O Series 1 of the Company.

XXVI. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million ninety-six thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 1,096,475.-) so as to bring it from eight million two hundred fifty-two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 8,252,825.-) to nine million three hundred forty-nine thousand three hundred Euro (EUR 9,349,300.-) by issuance of forty-three thousand eight hundred fifty-nine (43,859) shares of Compartment O Series 2 of the Company.

XXVII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand one hundred Euro (EUR 122,100.-) so as to bring it from nine million three hundred forty-nine thousand four hundred Euro (EUR 9,349,400.-) to nine million four hundred seventy-one thousand four hundred Euro (EUR 9,471,400.-) by issuance of four thousand eight hundred eighty-four (4,884) shares of Compartment P Series 1 of the Company.

XXVIII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 877,500.-) so as to bring it from nine million four hundred seventy-one thousand four hundred Euro (EUR 9,471,400.-) to ten million three hundred forty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 10,348,900.-) by issuance of thirty-five thousand one hundred (35,100) shares of Compartment P Series 2 of the Company.

XXIX. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-three thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 153,175.-) so as to bring it from ten million three hundred forty-eight thousand nine hundred Euro (EUR 10,348,900.-) to ten million five hundred two thousand seventy-five Euro (EUR 10,502,075.-) by issuance of six thousand one hundred twenty-seven (6,127) shares of Compartment Q Series 1 of the Company.

XXX. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight million one hundred twenty-one thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 8,121,975.-) so as to bring it from ten million five hundred two thousand seventy-five Euro (EUR 10,502,075.-) to eighteen million six hundred twenty-four thousand fifty Euro (EUR 18,624,050.-) by issuance of three hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-nine (324,879) shares of Compartment Q Series 2 of the Company.

XXXI. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand eight hundred fifty Euro (EUR 8,850.-) so as to bring it from eighteen million six hundred twenty-four thousand fifty Euro (EUR 18,624,050.-) to eighteen million six hundred thirty-two thousand nine hundred Euro (EUR 18,632,900.-) by issuance of three hundred fifty-four (354) shares of Compartment R Series 1 of the Company.

XXXII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-eight thousand seven hundred Euro (EUR 298,700.-) so as to bring it from eighteen million six hundred thirty-two thousand nine hundred Euro (EUR 18,632,900.-) to eighteen million nine hundred thirty-one thousand six hundred Euro (EUR 18,931,600.-) by issuance of eleven thousand nine hundred forty-eight (11,948) shares of Compartment R Series 2 of the Company.

XXXIII. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-five thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 85,575.-) so as to bring it from eighteen million nine hundred thirty-one thousand six hundred Euro (EUR 18,931,600.-) to nineteen million seventeen thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 19,017,175.-) by issuance of three thousand four hundred twenty-three (3,423) shares of Compartment S Series 1 of the Company.

XXXIV. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred forty-two thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 642,675.-) so as to bring it from nineteen million seventeen thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 19,017,175.-) to nineteen million six hundred fifty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 19,659,850.-) by issuance of twenty-five thousand seven hundred seven (25,707) shares of Compartment S Series 2 of the Company.

Subscription - Payment

The sole shareholder resolves to subscribe for two thousand four hundred twenty (2,420) shares of Compartment I Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of sixty thousand five hundred Euro (€ 60,500.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for four thousand three hundred six (4,306) shares of Compartment I Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred seven thousand six hundred

fifty Euro (€ 107,650.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for six thousand three hundred ninety (6,390) shares of Compartment J Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty Euro (€ 159,750.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for forty-five thousand one hundred ninety-seven (45,197) shares of Compartment J Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one million one hundred twenty-nine thousand nine hundred twenty-five Euro (€ 1,129,925.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for five thousand four hundred thirty-four (5,434) shares of Compartment K Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred thirty-five thousand eight hundred fifty Euro (€ 135,850.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for fifty-four thousand four hundred thirty-three (54,433) shares of Compartment K Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one million three hundred sixty thousand eight hundred twenty-five Euro (€ 1,360,825.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for four thousand six hundred ninety (4,690) shares of Compartment L Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred seventeen thousand two hundred fifty Euro (€ 117,250.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for thirty-four thousand nine hundred sixty-one (34,961) shares of Compartment L Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eight hundred seventy-four thousand twenty-five Euro (€ 874,025.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for three thousand two hundred seventy-seven (3,277) shares of Compartment M Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eighty-one thousand nine hundred twenty-five Euro (€ 81,925.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for twenty-seven thousand three hundred ten (27,310) shares of Compartment M Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of six hundred eighty-two thousand seven hundred fifty Euro (€ 682,750.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for four thousand three hundred eighty (4,380) shares of Compartment N Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred nine thousand five hundred Euro (€ 109,500.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for thirty-four thousand six hundred seventy-five (34,675) shares of Compartment N Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eight hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 866,875.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for five thousand three hundred thirty-three (5,333) shares of Compartment O Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred thirty-three thousand three hundred twenty-five Euro (€ 133,325.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for forty-three thousand eight hundred fifty-nine (43,859) shares of Compartment O Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one million ninety-six thousand four hundred seventy-five Euro (€ 1,096,475.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for four thousand eight hundred eighty-four (4,884) shares of Compartment P Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred twenty-two thousand one hundred Euro (€ 122,100.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for thirty-five thousand one hundred (35,100) shares of Compartment P Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eight hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (€ 877,500.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for six thousand one hundred twenty-seven (6,127) shares of Compartment Q Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of one hundred fifty-three thousand one hundred seventy-five Euro (€ 153,175.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for three hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-nine (324,879) shares of Compartment Q Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eight million one hundred twenty-one thousand nine hundred seventy-five Euro (€ 8,121,975.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for three hundred fifty-four (354) shares of Compartment R Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eight thousand eight hundred fifty Euro (€ 8,850.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for eleven thousand nine hundred forty-eight (11,948) shares of Compartment R Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of two hundred ninety-eight thousand seven hundred Euro (€ 298,700.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for three thousand four hundred twenty-three (3,423) shares of Compartment S Series 1 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of eighty-five thousand five hundred seventy-five Euro (€ 85,575.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The sole shareholder resolves to subscribe for twenty-five thousand seven hundred seven (25,707) shares of Compartment S Series 2 of the Company and fully paid them up in nominal value in the amount of six hundred forty-two thousand six hundred seventy-five Euro (€ 642,675.-) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a portion in the same amount of the Shareholder's Current Accounts.

The remaining net amount of the Shareholder's Current Accounts is thus of ninety-eight million four hundred thousand four hundred eleven Euro eighty-four cents (€ 98,400,411.84).

XXXV. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand fifty Euro (EUR 19,050.-) so as to bring it from nineteen million six hundred fifty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 19,659,850.-) down to nineteen million six hundred forty thousand eight hundred Euro (EUR 19,640,800.-) by redemption and cancellation of seven hundred sixty-two (762) shares of Compartment N Series 1 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of nineteen thousand two hundred thirty-nine Euro sixty-four cents (EUR 19,239.64).

XXXVI. The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-one thousand twenty-five Euro (EUR 151,025.-) so as to bring it from nineteen million six hundred forty thousand eight hundred Euro (EUR 19,640,800.-) down to nineteen million four hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 19,489,775.-) by redemption and cancellation of six thousand forty-one (6,041) shares of Compartment N Series 2 of the Company to be repurchased by the Company for their fair market value of one hundred fifty-two thousand four hundred forty-three Euro ninety-nine cents (EUR 152,443.99).

Following these resolutions decreasing the Company's share capital, the remaining net amount of the Shareholder's Current Accounts is increased and reaches ninety-eight million five hundred seventy-two thousand ninety-five Euro forty-seven cents (EUR 98,572,095.47).

XXXVII. Pursuant to the above decrease and increase in capital, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is set at nineteen million four hundred eighty-nine thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 19,489,775.-) represented by five hundred (500) Compartment A shares, eight hundred twenty-nine (829) Compartment C Series 2 shares, four hundred sixty-eight (468) Compartment D Series 2 shares, four thousand nineteen (4,019) Compartment G Series 1 shares, thirty thousand three hundred seventy-eight (30,378) Compartment G Series 2 shares, eighty (80) Compartment H Series 1 shares, ten thousand eight hundred forty-two (10,842) Compartment H Series 2 shares, seven thousand nine hundred twenty-two (7,922) Compartment I Series 1 shares, forty-eight thousand nine hundred ninety-five (48,995) Compartment I Series 2 shares, six thousand three hundred ninety (6,390) Compartment J Series 1 shares, forty-five thousand one hundred ninety-seven (45,197) Compartment J Series 2 shares, five thousand four hundred thirty-four (5,434) Compartment K Series 1 shares, fifty-four thousand four hundred thirty-three (54,433) Compartment K Series 2 shares, four thousand six hundred ninety (4,690) Compartment L Series 1 shares, thirty-four thousand nine hundred sixty-one (34,961) Compartment L Series 2 shares, three thousand two hundred seventy-seven (3,277) Compartment M Series 1 shares, twenty-seven thousand three hundred ten (27,310) Compartment M Series 2 shares, three thousand six hundred eighteen (3,618) Compartment N Series 1 shares, twenty-eight thousand six hundred thirty-four (28,634) Compartment N Series 2 shares, five thousand three hundred thirty-three (5,333) Compartment O Series 1 shares, forty-three thousand eight hundred fifty-nine (43,859) Compartment O Series 2 shares, four thousand eight hundred eighty-four (4,884) Compartment P Series 1 shares, thirty-five thousand one hundred (35,100) Compartment P Series 2 shares, six thousand one hundred twenty-seven (6,127) Compartment Q Series 1 shares, three

hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-nine (324,879) Compartment Q Series 2 shares, three hundred fifty-four (354) Compartment R Series 1 shares, eleven thousand nine hundred forty-eight (11,948) Compartment R Series 2 shares, three thousand four hundred twenty-three (3,423) Compartment S Series 1 shares, and twenty-five thousand seven hundred seven (25,707) Compartment S Series 2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The Compartment A shares, the Compartment C Series 2 shares, the Compartment D Series 2 shares, the Compartment G Series 1 and Series 2 shares, the Compartment H Series 1 and Series 2 shares, the Compartment I Series 1 and Series 2 shares, the Compartment J Series 1 and Series 2 shares, the Compartment K Series 1 and Series 2 shares, the Compartment L Series 1 and Series 2 shares, the Compartment M Series 1 and Series 2 shares, the Compartment N Series 1 and Series 2 shares, the Compartment O Series 1 and Series 2 shares, the Compartment P Series 1 and Series 2 shares, the Compartment Q Series 1 and Series 2 shares, the Compartment R Series 1 and Series 2 shares, and the Compartment S Series 1 and Series 2 shares together with the shares of other compartments which may be issued from time to time shall be referred to as the «Shares».)»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand Euro (€ 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., un limited partnership constitué et régi en vertu du droit de l'état d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 40, King Street West, Scotia Plaza, Suite 5800, Toronto, Ontario M5H3Z7, Canada, enregistrée auprès du Ontario Ministry of Consumer and Business Services sous le numéro 130931116, représenté par son associé commandité CEP II HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 265 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 122986,

ici représentée par Mr. Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée de titrisation établie à Luxembourg sous la dénomination de ILP ACQUISITIONS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.755.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent quatorze mille cent Euro (€ 3.614.100,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de Compartiment A, trois mille cent cinquante-quatre (3.154) parts sociales de Compartiment B Série 1, trois mille neuf cent soixante (3.960) parts sociales de Compartiment B Série 2, huit cent vingt-neuf (829) parts sociales de Compartiment C Série 2, quatre cent soixante-huit (468) parts sociales de Compartiment D Série 2, trois cent soixante et un (361) Compartiment E Série 1, mille neuf cent soixante-dix (1.970) parts sociales de Compartiment E Série 2, deux cent quatre-vingt (280) parts sociales de Compartiment F Série 1, mille cinq cent soixante et un (1.561) parts sociales de Compartiment F Série 2, quatre mille six cent soixante-quize (4.675) parts sociales de Compartiment G Série 1, quarante-huit mille neuf cent soixante-dix-huit (48.978) parts sociales de Compartiment G Série 2, trois mille cinq cent cinquante-quatre (3.554) parts sociales de Compartiment H Série 1, vingt-quatre mille quatre-vingt-trois (24.083) parts sociales de Compartiment H Série 2, cinq mille cinq cent deux (5.502) parts sociales de Compartiment I Série 1 et quarante quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (44.689) parts sociales de Compartiment I Série 2, d'une valeur de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille huit cent cinquante Euro (EUR 78.850,-) afin de le porter de trois millions six cent quatorze mille un cent Euro (EUR 3.614.100,-) à trois millions cinq cent trente-cinq mille deux cent cinquante Euro (EUR 3.535.250,-) par annulation de trois mille un cent cinquante-quatre (3.154) parts sociales de Compartiment B Séries 1 rachetées par la Société à leur valeur de marché

pour un montant de vingt-deux millions sept cent quarante mille neuf cent vingt-huit Euro quatre-vingt-douze cents (EUR 22.740.928,92).

IV. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille Euro (EUR 99.000,-) afin de le porter de trois millions cinq cent trente-cinq mille deux cent cinquante Euro (EUR 3.535.250,-) à trois millions quatre cent trente-six mille deux cent cinquante Euro (EUR 3.436.250,-) par annulation de trois mille neuf cent soixante (3.960) parts sociales de Compartiment B Séries 2 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de cinq cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-un Euro soixante-dix-sept cents (EUR 541.381,77).

V. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf mille vingt-cinq Euro (EUR 9.025,-) afin de le porter de trois millions quatre cent trente-six mille deux cent cinquante Euro (EUR 3.436.250,-) à trois millions quatre cent vingt-sept mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 3.427.225,-) par annulation de trois cent soixante-une (361) parts sociales de Compartiment E Séries 1 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de soixante et un million deux cent dix mille huit cent quarante-neuf Euro soixante-trois cents (EUR 61.210.849,63).

VI. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille deux cent cinquante Euro (EUR 49.250,-) afin de le porter de trois millions quatre cent vingt-sept mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 3.427.225,-) à trois millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 3.377.975,-) par annulation de mille neuf cent soixante-dix (1.970) parts sociales de Compartiment E Séries 2 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de trois millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent quarante Euro trente-deux cents (EUR 3.476.540,32).

VII. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept mille Euro (EUR 7.000,-) afin de le porter de trois millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 3.377.975,-) à trois millions trois cent soixante-dix mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 3.370.975,-) par annulation de deux cent quatre-vingt (280) parts sociales de Compartiment F Séries 1 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de vingt-deux millions quatre cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-seize Euro quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 22.436.296,98).

VIII. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille vingt-cinq Euro (EUR 39.025,-) afin de le porter de trois millions trois cent soixante-dix mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 3.370.975,-) à trois millions trois cent trente-un mille neuf cent cinquante Euro (EUR 3.331.950,-) par annulation de mille cinq cent soixante-un (1.561) parts sociales de Compartiment F Séries 2 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant d'un million deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-six Euro cinquante et un cents (EUR 1.228.556,51).

IX. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de seize mille quatre cents Euro (EUR 16.400,-) afin de le porter de trois millions trois cent trente-un mille neuf cent cinquante Euro (EUR 3.331.950,-) à trois millions trois cent quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 3.315.550,-) par annulation de six cent cinquante-six (656) parts sociales de Compartiment G Séries 1 rachetées par la Société à leur valeur nominale d'un montant de seize mille quatre cent Euro (EUR 16.400,-).

X. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille Euro (EUR 465.000,-) afin de le porter de trois millions trois cent quinze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 3.315.550,-) à deux millions huit cent cinquante mille cinq cent cinquante Euro (EUR 2.850.550,-) par annulation de dix huit mille six cent (18.600) parts sociales de Compartiment G Séries 2 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de quatre cent soixante-cinq mille Euro (EUR 465.000,-).

XI. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-six mille huit cent cinquante Euro (EUR 86.850,-) afin de le porter de deux millions huit cent cinquante mille cinq cent cinquante Euro (EUR 2.850.550,-) à deux millions sept cent soixante-trois mille sept cents Euro (EUR 2.763.700,-) par annulation de trois mille quatre cent soixante-quatorze (3.474) parts sociales de Compartiment H Séries 1 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de deux millions neuf cent quarante-deux mille quatre-vingt-quinze Euro quatre-vingt-quatre cents (EUR 2.942.095,84).

XII. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-un mille vingt-cinq Euro (EUR 331.025,-) afin de le porter de deux millions sept cent soixante-trois mille sept cents Euro (EUR 2.763.700,-) à deux millions quatre cent trente-deux mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 2.432.675,-) par annulation de treize mille deux cent quarante-une (13.241) parts sociales de Compartiment H Séries 2 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent trente-six Euro quatre-vingt-sept cents (EUR 569.536,87).

Suivant ces résolutions qui réduisent le capital social de la Société, la Société doit à l'associé unique un montant de cent quinze millions six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euro quatre-vingt-quatre cents (EUR 115.627.586,84) (le «Compte Courant Associé»).

XIII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille cinq cents Euro (EUR 60.500,-) afin de le porter de deux millions quatre cent trente-deux mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 2.432.675,-) à deux millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quinze Euro (EUR 2.493.175,-) par émission de deux mille quatre cent vingt (2.420) parts sociales de Compartiment I Séries 1.

XIV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent sept mille six cent cinquante Euro (EUR 107.650,-) afin de le porter de deux millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-quinze Euro (EUR 2.493.175,-) à deux millions six cent mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 2.600.825,-) par émission de quatre mille trois cent six (4.306) parts sociales de Compartiment I Séries 2.

XV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 159.750,-) afin de le porter de deux millions six cent mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 2.600.825,-) à deux millions sept cent soixante mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 2.760.575,-) par émission de six mille trois cent quatre-vingt-dix (6.390) parts sociales de Compartiment J Séries 1.

XVI. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 1.129.925,-) afin de le porter de deux millions sept cent soixante mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 2.760.575,-) à trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cents Euro (EUR 3.890.500,-) par émission de quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (45.197) parts sociales de Compartiment J Séries 2.

XVII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille huit cent cinquante Euro (EUR 135.850,-) afin de le porter de trois millions huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cents Euro (EUR 3.890.500,-) à quatre millions vingt-six mille trois cent cinquante Euro (EUR 4.026.350,-) par émission de cinq mille quatre cent trente-quatre (5.434) parts sociales de Compartiment K Séries 1.

XVIII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent soixante mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 1.360.825,-) afin de le porter de quatre millions vingt-six mille trois cent cinquante Euro (EUR 4.026.350,-) à cinq millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-quinze Euro (EUR 5.387.175,-) par émission de cinquante-quatre mille quatre cent trente-trois (54.433) parts sociales de Compartiment K Séries 2.

XIX. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dix-sept mille deux cent cinquante Euro (EUR 117.250,-) afin de le porter de cinq millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-quinze Euro (EUR 5.387.175,-) à cinq millions cinq cent quatre mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 5.504.425,-) par émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) parts sociales de Compartiment L Séries 1.

XX. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-quatorze mille vingt-cinq Euro (EUR 874.025,-) afin de le porter de cinq millions cinq cent quatre mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 5.504.425,-) à six millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante Euro (EUR 6.378.450,-) par émission de trente-quatre mille neuf cent soixante-une (34.961) parts sociales de Compartiment L Séries 2.

XXI. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-un mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 81.925,-) afin de le porter de six millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante Euro (EUR 6.378.450,-) à six millions quatre cent soixante mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 6.460.375,-) par émission de trois mille deux cent soixante-dix-sept (3.277) parts sociales de Compartiment M Séries 1.

XXII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante Euro (EUR 682.750,-) afin de le porter de six millions quatre cent soixante mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 6.460.375,-) à sept millions cent quarante-trois mille cent vingt-cinq Euro (EUR 7.143.125,-) par émission de vingt-sept mille trois cent dix (27.310) parts sociales de Compartiment M Séries 2.

XXIII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent neuf mille cinq cents Euro (EUR 109.500,-) afin de le porter de sept millions cent quarante-trois mille cent vingt-cinq Euro (EUR 7.143.125,-) à sept millions deux cent cinquante-deux mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 7.252.625,-) par émission de quatre mille trois cent quatre-vingt (4.380) parts sociales de Compartiment N Séries 1.

XXIV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 866.875,-) afin de le porter de sept millions deux cent cinquante-deux mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 7.252.625,-) à huit millions cent dix-neuf mille cinq cents Euro (EUR 8.119.500,-) par émission de trente-quatre mille six cent soixante-quinze (34.675) parts sociales de Compartiment N Séries 2.

XXV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente trois mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 133.325,-) afin de le porter de huit millions cent dix-neuf mille cinq cents Euro (EUR 8.119.500,-) à huit millions deux cent cinquante-deux mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 8.252.825,-) par émission de cinq mille trois cent trente-trois (5.333) parts sociales de Compartiment O Séries 1.

XXVI. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 1.096.475,-) afin de le porter de huit millions deux cent cinquante-deux mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 8.252.825,-) à neuf millions trois cent quarante-neuf mille trois cents Euro (EUR 9.349.300,-) par émission de quarante-trois mille huit cent cinquante-neuf (43.859) parts sociales de Compartiment O Séries 2.

XXVII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-deux mille cent Euro (EUR 122.100,-) afin de le porter de neuf millions trois cent quarante-neuf mille quatre cents Euro (EUR 9.349.400,-) à neuf millions quatre cent soixante-onze mille quatre cents Euro (EUR 9.471.400,-) par émission de quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre (4.884) parts sociales de Compartiment P Séries 1.

XXVIII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 877.500,-) afin de le porter de neuf millions quatre cent soixante-onze mille quatre cents Euro

(EUR 9.471.400,-) à dix millions trois cent quarante-huit mille neuf cents Euro (EUR 10.348.900,-) par émission de trente-cinq mille cent (35.100) parts sociales de Compartiment P Séries 2.

XXIX. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-trois mille un cent soixante-quinze Euro (EUR 153.175,-) afin de le porter de dix millions trois cent quarante-huit mille neuf cents Euro (EUR 10.348.900,-) à dix millions cinq cent deux mille soixante-quinze Euro (EUR 10.502.075,-) par émission de six mille cent vingt-sept (6.127) parts sociales de Compartiment Q Séries 1.

XXX. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions cent vingt-et-un mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 8.121.975,-) afin de le porter de dix millions cinq cent deux mille soixante-quinze Euro (EUR 10.502.075,-) à dix-huit millions six cent vingt-quatre mille cinquante Euro (EUR 18.624.050,-) par émission de trois cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-neuf (324.879) parts sociales de Compartiment Q Séries 2.

XXXI. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille huit cent cinquante Euro (EUR 8.850,-) afin de le porter de dix huit millions six cent vingt-quatre mille cinquante Euro (EUR 18.624.050,-) à dix-huit millions six cent trente-deux mille neuf cents Euro (EUR 18.632.900,-) par émission de trois cent cinquante-quatre (354) parts sociales de Compartiment R Séries 1.

XXXII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cents Euro (EUR 298.700,-) afin de le porter de dix-huit millions six cent trente-deux mille neuf cents Euro (EUR 18.632.900,-) à dix-huit millions neuf cent trente-un mille six cents Euro (EUR 18.931.600,-) par émission de onze mille neuf cent quarante-huit (11.948) parts sociales de Compartiment R Séries 2.

XXXIII. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 85.575,-) afin de le porter de dix-huit millions neuf cent trente-un mille six cent Euro (EUR 18.931.600,-) à dix-neuf millions dix-sept mille cent soixante-quinze Euro (EUR 19.017.175,-) par émission de trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) parts sociales de Compartiment S Séries 1.

XXXIV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 642.675,-) afin de le porter de dix-neuf millions dix-sept mille cent soixante-quinze Euro (EUR 19.017.175,-) à dix-neuf millions six cent cinquante-neuf mille huit cent cinquante Euro (EUR 19.659.850,-) par émission de vingt-cinq mille sept cent sept (25.707) parts sociales de Compartiment S Séries 2.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire deux mille quatre cent vingt (2.420) parts sociales de Compartiment I Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de soixante mille cinq cents Euro (€ 60.500,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire quatre mille trois cent six (4.306) parts sociales de Compartiment I Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent sept mille six cent cinquante Euro (€ 107.650,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire six mille trois cent quatre-vingt-dix (6.390) parts sociales de Compartiment J Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante Euro (€ 159.750,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (45.197) parts sociales de Compartiment J Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de un million cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq Euro (€ 1.129.925,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire cinq mille quatre cent trente-quatre (5.434) parts sociales de Compartiment K Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent trente-cinq mille huit cent cinquante Euro (€ 135.850,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire cinquante-quatre mille quatre cent trente-trois (54.433) parts sociales de Compartiment K Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de un million trois cent soixante mille huit cent vingt-cinq Euro (€ 1.360.825,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) parts sociales de Compartiment L Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent dix-sept mille deux cent cinquante Euro (€ 117.250,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trente-quatre mille neuf cent soixante et une (34.961) parts sociales de Compartiment L Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-quatorze mille vingt-cinq Euro (€ 874.025,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trois mille deux cent soixante-dix-sept (3.277) parts sociales de Compartiment M Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de quatre-vingt-un mille neuf cent vingt-cinq Euro (€ 81.925,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire vingt-sept mille trois cent dix (27.310) parts sociales de Compartiment M Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de six cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante Euro (€ 682.750,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire quatre mille trois cent quatre-vingts (4.380) parts sociales de Compartiment N Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent neuf mille cinq cents Euro (€ 109.500,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trente-quatre mille six cent soixante-quinze (34.675) parts sociales de Compartiment N Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze Euro (€ 866.875,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire cinq mille trois cent trente-trois (5.333) parts sociales de Compartiment O Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent trente-trois mille trois cent vingt-cinq Euro (€ 133.325,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire quarante-trois mille huit cent cinquante-neuf (43.859) parts sociales de Compartiment O Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de un million quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-quinze Euro (€ 1.096.475,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre (4.884) parts sociales de Compartiment P Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent vingt-deux mille cent Euro (€ 122.100,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trente-cinq mille cents (35.100) parts sociales de Compartiment P Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (€ 877.500,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire six mille cent vingt-sept (6.127) parts sociales de Compartiment Q Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent cinquante-trois mille cent soixante-quinze Euro (€ 153.175,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trois cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-neuf (324.879) parts sociales de Compartiment Q Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de huit millions cent vingt et un mille neuf cent soixante-quinze Euro (€ 8.121.975,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trois cent cinquante-quatre (354) parts sociales de Compartiment R Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de huit mille huit cent cinquante Euro (€ 8.850,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire onze mille neuf cent quarante-huit (11.948) parts sociales de Compartiment R Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cents Euro (€ 298.700,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) parts sociales de Compartiment S Série 1 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze Euro (€ 85.575,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

L'associé unique déclare souscrire vingt-cinq mille sept cent sept (25.707) parts sociales de Compartiment S Série 2 de la Société et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de six cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze Euro (€ 642.675,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du Compte Courant Associé pour un même montant.

The montant net restant du Compte Courant Associé s'élève donc à quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent mille quatre cent onze Euro quatre-vingt-quatre cents (€ 98.400.411,84).

XXXV. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix neuf mille cinquante Euro (EUR 19.050,-) afin de le porter de dix-neuf million six cent cinquante-neuf mille huit cent cinquante Euro (EUR 19.659.850,-) à dix-neuf millions six cent quarante mille huit cents Euro (EUR 19.640.800,-) par annulation de sept cent

soixante-deux (762) parts sociales de Compartiment N Série 1 rachetées par la société à leur valeur de marché pour un montant de dix-neuf mille deux cent trente-neuf Euro soixante-quatre cents (EUR 19.239,64).

XXXVI. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante et un mille vingt-cinq Euro (EUR 151.025,-) pour le porter de dix-neuf millions six cent quarante mille huit cents Euro (EUR 19.640.800,-) à dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 19.489.775,-) par annulation de six mille quarante et une (6.041) parts sociales de Compartiment N Série 2 rachetées par la Société à leur valeur de marché pour un montant de cent cinquante-deux mille quatre cent quarante-trois Euro quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 152.443,99).

Suivant ces résolutions réduisant le capital social de la Société, le montant net restant du Compte Courant Associé est augmenté de sorte à atteindre le montant de quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent soixante-douze mille quatre-vingt-quinze Euro quarante-sept cents (EUR 98.572.095,47).

XXXVII. V. Suite aux modifications du capital décrites ci-dessus, l'article 6, paragraphe premier, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf million quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 19.489.775,-) représenté par cinq cent (500) Parts sociales de Compartiment A, huit cent vingt-neuf (829) Parts sociales de Compartiment C Série 2, quatre cent soixante-huit (468) Parts sociales de Compartiment D Série 2, quatre mille dix-neuf (4.019) Parts sociales de Compartiment G Série 1, trente mille trois cent soixante-dix-huit (30.378) Parts sociales de Compartiment G Série 2, quatre-vingt (80) Parts sociales de Compartiment H Série 1, dix mille huit cent quarante-deux (10.842) Parts sociales de Compartiment H Série 2, sept mille neuf cent vingt-deux (7.922) Parts sociales de Compartiment I Série 1, quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze (48.995) Parts sociales de Compartiment I Série 2, six mille trois cent quatre-vingt-dix (6.390) Parts sociales de Compartiment J Série 1, quarante-cinq mille une cent quatre-vingt-dix-sept (45.197) Parts sociales de Compartiment J Série 2, cinq mille quatre cent trente-quatre (5.434) Parts sociales de Compartiment K Série 1, cinquante-quatre mille quatre cent trente-trois (54.433) Parts sociales de Compartiment K Série 2, quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) Parts sociales de Compartiment L Série 1, trente-quatre mille neuf cent soixante et une (34.961) Parts sociales de Compartiment L Série 2, trois mille deux cent soixante-dix-sept (3.277) Parts sociales de Compartiment M Série 1, vingt-sept mille trois cent dix (27.310) Parts sociales de Compartiment M Série 2, trois mille six cent dix-huit (3.618) Parts sociales de Compartiment N Série 1, vingt-huit mille six cent trente-quatre (28.634) Parts sociales de Compartiment N Série 2, cinq mille trois cent trente-trois (5.333) Parts sociales de Compartiment O Série 1, quarante-trois mille huit cent cinquante-neuf (43.859) Parts sociales de Compartiment O Série 2, quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre (4.884) Parts sociales de Compartiment P Série 1, trente-cinq mille une cent (35.100) Parts sociales de Compartiment P Série 2, six mille une cent vingt-sept (6.127) Parts sociales de Compartiment Q Série 1, trois cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-neuf (324.879) Parts sociales de Compartiment Q Série 2, trois cent cinquante-quatre (354) Parts sociales de Compartiment R Série 1, onze mille neuf cent quarante-huit (11.948) Parts sociales de Compartiment R Série 2, trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) Parts sociales de Compartiment S Série 1, et vingt-cinq mille sept cent sept (25.707) Parts sociales de Compartiment S Série 2, d'une valeur de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune. Les Parts sociales de Compartiment A, les Parts sociales de Compartiment C Série 2, les Parts sociales de Compartiment D Série 2, les Parts sociales de Compartiment G Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment H Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment I Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment J Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment K Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment L Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment M Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment N Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment O Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment P Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment Q Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment R Série 1 et Série 2, et les Parts sociales de Compartiment S Série 1 et Série 2 avec les parts sociales des autres compartiments qui seront émises de temps en temps sont dénommées les «Parts».»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (€ 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/117. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022604/211/681.

(080021321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

—
Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Hauptversammlung vom 29. Juni 2007

Am Freitag, den 29. Juni 2007, sind die Aktionäre der ÖkoWorld LUX S.A., mit Sitz in 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 52.642, zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben folgende Beschlüsse gefasst:

- Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Alfred Platow, Klaus Odenthal und Jean-François Fortemps als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008.

- Die Generalversammlung beschließt, DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S.à.r.l., mit Sitz in Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer zu ernennen. Die Dauer des Mandats beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2008.

Luxembourg, den 7. Januar 2008.

Wir bestätigen die Richtigkeit dieses Auszuges.

Für ÖkoWorld LUX S.A.

A. Platow / J.-F. Fortemps

Référence de publication: 2008025108/755/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.514.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 6 novembre 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

J. Quintus

Président

Référence de publication: 2008025119/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

LCE Allemagne 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.731.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008025047/5770/12.

(080024416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Orco Hotel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.524.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO HOTEL GROUP S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 93.524), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 607 du 4 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire remplacé alors de résidence à Mersch, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial numéro 92 du 2 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les dix-huit mille cinquante-six (18.056) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

CEREM S.A., ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 101753, représentée par Messieurs Luc Leroi et Yves Desiront, agissant en qualité d'administrateurs.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Semik, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42972. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024665/242/62.

(080024037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Resolution (Luxembourg) S.C.A.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.482.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders of RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. («the Company»), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on December 15, 2004, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 105.482, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2005.

The meeting is opened under the chair of Valérie Ingelbrecht, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

who appointed as secretary Elodie Banas, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The meeting elected as scrutineer Séverine Canova, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 114,500,000 Shares A1 and A2 and 24,000 Shares P1 and P2 in circulation, 93,845,204.32 Shares A1, 188,288.67 Shares A2, 15, 795.29 Shares P1 and 144 Shares P2 are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by mail to the shareholders on December 11, 2007.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. Consider to change the name of the Company by adding the word Sicar after the denomination;
 2. Consider to change the reference currency of the Company from British Pound to Euro and to fix the conversion rate at 1.46 € for 1.- £;
 3. Consider to make few cosmetic amendments in the articles of incorporation of the Company (the «Articles») so as to be consistent with the placement memorandum of the Company (the «Placement Memorandum»);
 4. Consider to make some amendments in the Articles so as to comply with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended by the law of 25 August 2006;
- and as a consequence;

5. Consider the amendment of several provisions of the Articles, in particular regarding the following provisions:

(1) Amendment of the first paragraph of article 1 of the Articles in order to amend the denomination of the Company to be read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with

variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (Sicar) under the name of RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR (the «Company».)»

(2) Amendment of the definition of the term «Company» under article 2 to be read as follows:

«Company means RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR, organised as a Société en commandite par actions and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg».

(3) Amendment of article 8.1 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«The capital of the Company shall be represented by Shares (the «Shares») of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 19 hereof. The Company may issue fractions of Shares which shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (Sicar) under Luxembourg law, is one million euro (EUR 1,000,000.-)»

(4) Amendment of article 8.4 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«The General Partner is authorized to issue, in accordance with these Articles and the provisions of the Placement Memorandum, Class A Shares up to an amount of EUR 365,000,000.- (three hundred and sixty five million euro) without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Class A Shares.»

(5) Amendment of the second paragraph of article 9.4 of the Articles in order to comply with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended by the law of 25 August 2006 to be read as follows:

«At both meetings, Special Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 75% of the votes validly cast by the Shareholders.»

(6) Amendment of article 11 of the Articles in order to be consistent with the definitions set forth in the Placement Memorandum so to be read as follows:

«Shares are exclusively restricted to investors who qualify as Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors qualifying as Eligible Investors within the meaning of the law of 15 June 2004 regarding the société d'investissement en capital à risque. This restriction is not applicable to the Manager who may hold one share without falling into either of these categories.»

(7) Amendment of article 12.5 of the Articles in order to be consistent with the definitions set forth in the Placement Memorandum to be read as follows:

«Shares may only be transferred to Eligible Investors in the meaning of Article 11 above.»

(8) Amendment of the second paragraph of article 14 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders for example (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased below EUR 1,460,000.-, which is considered as the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.»

(9) Amendment of the fourth paragraph of article 14 of the Articles in order to be consistent with the definitions set forth in the Placement Memorandum to be read as follows:

«In addition thereto, Ordinary Shares and Participating Shares of a Shareholder may be redeemed compulsorily if the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.»

(10) Amendment of article 15.2 of the Articles in order to comply with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended by the law of 25 August 2006 to be read as follows:

«At any time, the General Partner may call general meetings and, on the requisition of one tenth of the Shares pursuant to the provisions of the Law, shall forthwith proceed to convene an extraordinary general meeting for a date not later than one month after receipt of the requisition.»

The draft of the revised articles of incorporation of the Company is available for inspection at the registered office of the Company.

Each share is entitled to one vote.

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to replace the name of the Company by RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR.

Second resolution

The general meeting resolved to change the reference currency of the Company from British Pound to Euro and to fix the conversion rate at 1.46 € (one euro and forty six cents) for 1.- £ (one pound).

Third resolution

The general meeting resolved to make a few cosmetic amendments in the Articles so as to be consistent with the Placement Memorandum.

Fourth resolution

The general meeting resolved to make some amendments in the Articles so as to comply with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended by the law of 25 August 2006.

Fifth resolution

The general meeting resolved as a consequence of the above to approve the amendment of several provisions of the Articles, in particular:

(1) Resolved to approve the amendment of article 1 of the Articles in order to amend the denomination of the Company to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (Sicar) under the name of RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR (the «Company»).»

(2) Resolved to amend the definition of the term «Company» under article 2 to be read as follows:

«Company means RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR, organised as a Société en commandite par actions and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg.»

(3) Resolved to approve the amendment of article 8.1 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«The capital of the Company shall be represented by Shares (the «Shares») of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 19 hereof. The Company may issue fractions of Shares which shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (Sicar) under Luxembourg law, is one million euro (EUR 1,000,000.-).»

(4) Resolved to approve the amendment of article 8.4 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«The General Partner is authorized to issue, in accordance with these Articles and the provisions of the Placement Memorandum, Class A Shares up to an amount of EUR 365,000,000.- (three hundred and sixty five million euros) without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Class A Shares.»

(5) Resolved to approve the amendment of the second paragraph of article 9.4 of the Articles in order for the Company to be in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended by the law of 25 August 2006 to be read as follows:

«At both meetings, Special Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least 75% of the votes validly cast by the Shareholders.»

(6) Resolved to approve the amendment of article 11 of the Articles in order to be consistent with the definitions set forth in the Placement Memorandum so to be read as follows:

«Shares are exclusively restricted to investors who qualify as Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors qualifying as Eligible Investors within the meaning of the law of 15 June 2004 regarding the société d'investissement en capital à risque. This restriction is not applicable to the Manager who may hold one share without falling into either of these categories.»

(7) Resolved to approve the amendment of article 12.5 of the the Articles in order to be consistent with the definitions set forth in the Placement Memorandum to be read as follows:

«Shares may only be transferred to Eligible Investors in the meaning of Article 11 above.»

(8) Resolved to approve the amendment of the second paragraph of article 14 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders for example (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased below EUR 1,460,000.-, which is considered as the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.»

(9) Resolved to approve the amendment of the fourth paragraph of article 14 of the Articles in order to reflect the change of the reference currency determined in the Placement Memorandum into euros to be read as follows:

«In addition thereto, Ordinary Shares and Participating Shares of a Shareholder may be redeemed compulsorily if the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.»

(10) Resolved to approve the amendment of article 15.2 of the Articles in order to comply with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended by the law of 25 August 2006 to be read as follows:

«At any time, the General Partner may call general meetings and, on the requisition of one tenth of the Shares pursuant to the provisions of the Law, shall forthwith proceed to convene an extraordinary general meeting for a date not later than one month after receipt of the requisition.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 15 décembre 2004, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.482, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Valérie Ingelbrecht, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

qui nomme comme secrétaire Elodie Banas, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

L'assemblée élit comme scrutateur Séverine Canova, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit :

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 114.500.000 Actions A1 et A2 et 24.000 Actions P1 et P2 en circulation, 93.845.204,32 Actions A1, 188.288,67 Actions A2, 15.795,29 Actions P1 et 144 Actions P2 sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre aux actionnaires en date du 11 décembre 2007.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement du nom de la Société par l'ajout du mot Sicar suite à la dénomination sociale;
2. Changement de la devise de référence de la Société de la Livre Sterling en Euro et détermination du taux de conversion à 1,46 € pour 1,- £;
3. Considérer des modifications cosmétiques des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être cohérent avec le prospectus de la Société (le «Prospectus»);
4. Considérer certaines modifications des Statuts afin que la Société soit en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006;
et en conséquence;
5. Considérer la modification de plusieurs dispositions des articles figurant dans les Statuts, et en particulier les dispositions suivantes:

(1) Modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts afin de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit:

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (Sicar) sous la dénomination de RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR (la «Société»).»

(2) Modification de la définition de «Société» sous l'article 2 des Statuts

«Société signifie RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR créée en la forme d'une société en commandite par actions et enregistrée en tant que société d'investissement en capital à risque à Luxembourg»

(3) Modification de l'article 8.1 des Statuts afin de refléter le changement de la devise de référence spécifiée dans le Prospectus en euros comme suit:

«Le capital de la Société sera représenté par des Actions (les «Actions»), sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 19 des présents Statuts. La Société peut émettre des fractions d'Actions qui ne confèrent pas de droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (Sicar) soumise à la législation luxembourgeoise, est un million d'euros (EUR 1,000,000.-).»

(4) Modification de l'article 8.4 des Statuts afin de refléter le changement de la devise de référence spécifiée dans le Prospectus en euros comme suit:

«Le Gérant est autorisé, conformément aux présents statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre des Actions de Classe A jusqu'à un montant de [EUR 365.000.000,- (trois cent soixante cinq millions d'euros)] sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les Actions de la Classe A.»

(5) Modification du deuxième paragraphe de l'article 9.4 des Statuts afin que la Société soit en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 comme suit:

«Lors de ces deux assemblées, les Résolutions Spéciales ne peuvent être adoptées qu'à la majorité d'au moins 75% des voix exprimées des Actionnaires.»

(6) Modification de l'article 11 des Statuts afin d'être en conformité avec les définitions du Prospectus comme suit:

«Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Avertis se qualifiant comme des Investisseurs Eligibles au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Cette restriction n'est pas applicable au Gérant qui peut détenir une action sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.»

(7) Modification de l'article 12.5 des Statuts afin d'être en conformité avec les définitions du Prospectus comme suit:

«Les Actions peuvent être uniquement transférées à des Investisseurs Eligibles au sens de l'Article 11 ci-dessus.»

(8) Modification du deuxième paragraphe de l'article 14 des Statuts afin de refléter le changement de la devise de référence spécifiée dans le Prospectus en euros comme suit:

«La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Actions lorsque le Gérant considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société. Les Actions peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les Actionnaires existants par exemple (i) afin de distribuer aux Actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, (ii) si la valeur des actifs de la Société tombe en dessous de EUR 1.460.000,-, considéré par la Société comme inférieur au niveau minimum nécessaire à la Société pour fonctionner d'une manière économiquement efficiente ou, (iii) en cas de changement défavorable de la situation économique ou politique.»

(9) Modification du quatrième paragraphe de l'article 14 des Statuts afin d'être en conformité avec les définitions du Prospectus comme suit:

«En outre, les Actions Ordinaires et les Actions de Participation d'un Actionnaire peuvent être rachetées de manière forcée si cet Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.»

(10) Modification de l'article 15.2 des Statuts afin que la Société soit en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 comme suit:

«A tout moment, le Gérant peut convoquer des assemblées générales et, à la demande d'un dixième des Actions conformément à la Loi, convoque immédiatement une assemblée générale extraordinaire dans un délai d'un mois au plus tard à compter de la réception de la demande.»

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le changement de dénomination sociale en RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le changement de la devise de référence de la Société de la Livre Sterling en Euro et d'approuver le taux de conversion de 1,46 € pour 1,- £.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver des modifications cosmétiques des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être cohérent avec le Prospectus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver certaines modifications des Statuts afin que la Société soit en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide par conséquent d'approuver la modification de plusieurs dispositions des Statuts, et en particulier:

(1) Décide d'approuver la modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts afin de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit:

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (Sicar) sous la dénomination de RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR (la «Société»).»

(2) Décide d'approuver la modification de la définition de «Société» sous l'article 2 des Statuts

«Société signifie RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR créée en la forme d'une société en commandite par actions et enregistrée en tant que société d'investissement en capital à risque à Luxembourg»

(3) Décide d'approuver la modification de l'article 8.1 des Statuts afin de refléter le changement de la devise de référence spécifiée dans le Prospectus en euros comme suit:

«Le capital de la Société sera représenté par des Actions (les «Actions»), sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 19 des présents Statuts. La Société peut émettre des fractions d'Actions qui ne confèrent pas de droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (Sicar) soumise à la législation luxembourgeoise, est un million d'euros (EUR 1.000.000,-).»

(4) Décide d'approuver la modification de l'article 8.4 des Statuts afin de refléter le changement de la devise de référence spécifiée dans le Prospectus en euros comme suit:

«Le Gérant est autorisé, conformément aux présents statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre des Actions de Classe A jusqu'à un montant de [EUR 365.000.000,- (trois cent soixante cinq millions d'euros)] sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les Actions de la Classe A.»

(5) Décide d'approuver la modification du deuxième paragraphe de l'article 9.4 des Statuts afin que la Société soit en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 comme suit:

«Lors de ces deux assemblées, les Résolutions Spéciales ne peuvent être adoptées qu'à la majorité d'au moins 75% des voix exprimées des Actionnaires.»

(6) Décide d'approuver la modification de l'article 11 des Statuts afin d'être en conformité avec les définitions du Prospectus comme suit:

«Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Avertis se qualifiant comme des Investisseurs Eligibles au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Cette restriction n'est pas applicable au Gérant qui peut détenir une action sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.»

(7) Décide d'approuver la modification de l'article 12.5 des Statuts afin d'être en conformité avec les définitions du Prospectus comme suit:

«Les Actions peuvent être uniquement transférées à des Investisseurs Eligibles au sens de l'Article 11 ci-dessus.»

(8) Décide d'approuver la modification du deuxième paragraphe de l'article 14 des Statuts afin de refléter le changement de la devise de référence spécifiée dans le Prospectus en euros comme suit:

«La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Actions lorsque le Gérant considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société. Les Actions peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les Actionnaires existants par exemple (i) afin de distribuer aux Actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, (ii) si la valeur des actifs de la Société tombe en dessous de EUR 1.460.000,-, considéré par la Société comme inférieur au niveau minimum nécessaire à la Société pour fonctionner d'une manière économiquement efficiente ou, (iii) en cas de changement défavorable de la situation économique ou politique.»

(9) Décide d'approuver la modification du quatrième paragraphe de l'article 14 des Statuts afin d'être en conformité avec les définitions du Prospectus comme suit:

«En outre, les Actions Ordinaires et les Actions de Participation d'un Actionnaire peuvent être rachetées de manière forcée si cet Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.»

(10) Décide d'approuver la modification de l'article 15.2 des Statuts afin que la Société soit en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 comme suit:

«A tout moment, le Gérant peut convoquer des assemblées générales et, à la demande d'un dixième des Actions conformément à la Loi, convoque immédiatement une assemblée générale extraordinaire dans un délai d'un mois au plus tard à compter de la réception de la demande.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ingelbrecht, E. Banas, S. Canova, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/220. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023981/242/339.

(080023496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Bois Parren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 18.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOIS PARREN SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008024638/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02138. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Premium Aircraft Interiors Group Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.369.675,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.723.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} janvier 2008

En date du 1^{er} janvier 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alan John Bowkett de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2007;

- de nommer Monsieur Paul Carter, né le 4 décembre 1952 à Bristol, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: Watchmoor Road, GU15 3EX Camberley, Surrey, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles

- Monsieur Willy Grözinger

- Monsieur Paul Carter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025242/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société BARCLAYS ALPHEUS INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008024852/7902/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02778. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Euro Alpha Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 28.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour EURO ALPHA INVESTMENTS S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024910/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02087. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Seton House Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 688.223.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.724.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} janvier 2008

En date du 1^{er} janvier 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alan John Bowkett de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2007;

- de nommer Monsieur Paul Carter, né le 4 décembre 1952 à Bristol, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: Watchmoor Road, GU15 3EX Camberley, Surrey, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Willy Grözinger
- Monsieur Paul Carter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025243/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Euro Alpha Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 28.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour EURO ALPHA INVESTMENTS S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024911/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02086. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Société Ardennaise d'Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 67.708.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008024917/3566/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Les Ecrins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 66.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LES ECRINS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008024938/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02105. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

**Fin-Otto S.A., Société Anonyme,
(anc. Sharland Finance S.A.)**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.692.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2008024995/227/13.

(080024209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 14 décembre 2007

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:
 - Monsieur Robert Kimmels, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
 - De nommer:
 - Madame Patricia Schon, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Pour extrait analytique conforme
M. Chidiac / J. Lambert
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008024981/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Euro-Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 80.109.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 janvier 2008

Conseil d'Administration:

Démissions:

Les actionnaires de la société EURO-BUILD S.A. prennent acte de la démission de Monsieur Rodrigues Navarro Dias Antonio de ses fonctions d'administrateur ainsi que de celle de Monsieur Ciro Spagnulo de ses fonctions d'administrateur.

Renouvellement:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Krupa, demeurant 40A, rue Robert Schumann, L-5751 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Administrateur délégué:

Démissions:

Les actionnaires de la société EURO-BUILD S.A. prennent acte de la démission de Monsieur Rodrigues Navarro Dias Antonio de ses fonctions d'administrateur délégué ainsi que de celle de Monsieur Ciro Spagnulo de ses fonctions d'administrateur délégué.

Renouvellement:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christian Krupa, demeurant 40A, rue Robert Schumann, L-5751 Luxembourg. Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean Zeimet, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Référence de publication: 2008025128/7430/32.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Fortissimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Extrait des délibérations prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2007

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry Nowankiewicz de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Madame Madeleine Simeon, administratrice de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'assemblée renouvelle Monsieur Jean-Luc Jourdan ainsi que Maître Christian-Charles Lauer aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024982/1134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Fortissimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Extrait de la délibération prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 juin 2007

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Jean-Luc Jourdan aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013. L'administrateur délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024983/1134/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

European Consulting Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.169.

Il résulte d'une lettre datée du 8 janvier 2008 que la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. (anciennement GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A.), démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024985/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de SCHRODER ALTERNATIVE SOLUTIONS (la «Société») tenue le 15 janvier 2008 a décidé de ratifier la co-optation à la fonction d'administrateur de la Société de Monsieur James Stewart en remplacement de Monsieur Andrew Baker, démissionnaire.

L'Assemblée a ensuite décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Elvinger, Fessey, Janaway, Brown et Stewart pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, Place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg
Noel Fessey, Head of European Fund Services, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,
5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

Gary Janaway, Head of Operations, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

Alan Brown, Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA

James Stewart, Chief Operating Officer, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, GB-London EC2V 7QA

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en tant qu'auditeur de la Société pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour SCHRODER ALTERNATIVE SOLUTIONS

G. Janaway

Director

Référence de publication: 2008024986/4369/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

H2O Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 64.766.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 13 novembre 2007

INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2006.

Monsieur Brieuc Alexandre De Crombrughe De Looringhe a démissionné de son poste de gérant. L'associé unique a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008025220/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Pontoon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008025033/239/12.

(080024250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.220.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008025035/242/12.

(080024128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Albacora Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.658.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008025036/231/14.

(080024425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Tyco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

L'associé unique de la Société, TYCO INTERNATIONAL Ltd a décidé en date du 24 janvier 2008 de révoquer Mario Calastri, Kevin O'Kelly-Lynch et Michelangelo Stefani de leurs postes de gérants de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme et sincère

TYCO LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025132/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02627. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008025037/242/12.

(080024123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 126.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008025038/231/14.

(080024419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 décembre 2007 que:
Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2008.

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.

- Monsieur Paolo Del Bue, employé, demeurant Via Chiusaretta 4 à CH-6933 Muzzano (Suisse).

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Est réélue commissaire:

- AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008025136/5878/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

BGA Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.755.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008025049/5770/12.

(080024404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008025050/5770/12.

(080024393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Fullvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.561.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 2 janvier 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

J. Quintus

Président

Référence de publication: 2008025122/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.027.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 6 novembre 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

J. Quintus

Président

Référence de publication: 2008025124/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Svenska Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

—
EXTRAIT

Mme Marie-Thérèse Schanus-Legrand, Monsieur Frans Henrik Kockum, Monsieur Jan Wallander, Monsieur Björn Andersson, Monsieur Nils Henrik Tideberg et Monsieur Göran Palm ont cessé leurs fonctions d'administrateurs de SVENSKA SELECTION FUND (la «Société»).

Monsieur Patrik Hertsberg et Madame Julie Elizabeth Anne Krentz-Griffin ont été nommés en date du 10 avril 2007 comme administrateurs de la Société.

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration que Monsieur Dag Tjernsmo a été coopté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 octobre 2007.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- Patrik Hertsberg, Head of Handelsbanken Asset Management, SVENSKA HANDELSBANKEN, Stockholm, Blasieholmstorg 12, 106 70 Stockholm, Suède.

- Dag Tjernsmo, Head of Handelsbanken Asset Management, Nordic Region, SVENSKA HANDELSBANKEN, Stockholm, Blasieholmstorg 12, 106 70 Stockholm, Suède.

- Julie Elizabeth Anne Krentz-Griffin, Head of Investment Funds, HANDELSBANKEN AB, Luxembourg Branch, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour SVENSKA SELECTION FUND

Signature

Référence de publication: 2008025134/260/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Sonagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.865.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 janvier 2008 que:
AUSTIN EQUITIES SA, ayant son siège à Panama, Mossfon Building, East 54th Street, a été nommé nouveau commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST Sàrl, démissionnaire.
AUSTIN EQUITIES SA reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008025162/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.331.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2008 que:
- Alberto Anselmetto, géomètre, né à Rivoli (Italie) le 3 novembre 1979 et demeurant à Almese (Torino), via Circonvallazione 154, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Roberto De Luca, et administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tendra en 2011.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008025139/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Tamiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 95.002.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2008 a nommé nouveau gérant de la société M. Robert Ryan Rudolph, avocat, am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich.

Le nombre de gérants est fixé à quatre.

Pour TAMIRO S. à r.l., Société à responsabilité limitée
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008025166/783/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

SPC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.624.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Les associés ont décidé:

de nommer aux fonctions de gérant:

Mme Krestina Viktorija

demeurant en Estonie à l'adresse suivante: Narva mnt 5-53, 10117 Tallinn,

née le 19 septembre 1984,

en tant que gérant de la société SPC LUXEMBOURG Sàrl.

Le 28 janvier 2008.

S. Gadbullin / Y. Inkarbekov / T. Buxikov

Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2008025174/825/19.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080024547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

—
Procès-verbal la réunion du conseil d'administration du 30 octobre 2007

L'an deux mille sept, le 30 octobre à 10 heures, le Conseil d'Administration de BANQUE BCP, S.A. s'est réuni, sous la présidence de Pierre-Mathieu Duhamel, dans les locaux de son siège social au n. ° 5, Z.A.I. Bourmicht, 8070 Bertrange (Luxembourg), afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Remplacement de l'Administrateur de classe B, M. Fernando Manuel Nobre de Carvalho

Etaient présents:

MM. Pierre-Mathieu Duhamel, Président

Bernard Bobrowski, administrateur de classe A

Luis Jardim De Abreu Castelo Branco, administrateur de classe B

Assistaient également à la réunion:

M José Veiga, Directeur Général

Mme Eliane Fuchs, Directrice

M Serge Tondu, Chef de projet à la Financière Océor, en charge de l'intégration de la Banque

Le Conseil d'Administration ne pouvant délibérer qu'en présence effective ou représentée de l'administrateur de classe B, le Président constate la présence effective de M. Luis Jardim de Abreu Castelo Branco et conclue que la réunion peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Remplacement de l'administrateur de classe B

M. Fernando Carvalho, Administrateur de classe B ayant été appelé à d'autres fonctions

l'actionnaire de classe B propose son remplacement par M. Luis Castelo Branco, demeurant au 1, rue Chazelles, F-75017 Paris, France.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 10 des statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

P.-M. Duhamel

Le Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008025197/1076/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10314. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Pegasus Management Holdings, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 64.001.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 6 décembre 2007 que les actionnaires ont pris la décision suivante:

La ratification de la nomination de KPMG AUDIT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeoises sous le numéro B 103.590, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise, avec effet rétroactif au 9 janvier 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.
Managing Agent
Signatures*

Référence de publication: 2008025214/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 7th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr Mikael Holmberg as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as auditor of the company;
4. To appoint Mr Gilles Wecker residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs Nadine Gloesener;
5. To appoint Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Mikael Holmberg;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles Wecker.

F. Finnegan / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine Gloesener;
5. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael Holmberg;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker;

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008025201/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09724. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 13.542.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 janvier 2008 que:

- L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à six.

- Sont nommés en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Nasir Abid, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1945 à Almajar (Irak), demeurant au 10, rue Alexandre Fleming, à L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique et financier, né le 2 décembre 1946 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 3B, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Etienne Gillet, comptable, né le 19 septembre 1968 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 3B, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg.

Le mandat des organes sociaux nouvellement nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

- L'assemblée générale décide de conférer aux trois nouveaux administrateurs nommés les mêmes pouvoirs de signatures que les trois administrateurs existants, soit un pouvoir de signature conjointe à deux. Ce pouvoir de signature sera également valable sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société après régularisation de la liste des signatures autorisées.

Par mandat
N. Schaeffer
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008025212/273/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Skirnerinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.718.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 31st 2007, it has been resolved the following:

1 To increase the number of directors from three (3) to four (4).

2 To elect Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company until the next annual general meeting.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 octobre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'augmenter le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4).

2. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme nouvel administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008025202/1369/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09745. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.696.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 31st 2007, it has been resolved the following:

1 To increase the number of directors from three (3) to four (4).

2 To elect Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company until the next annual general meeting.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 octobre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'augmenter le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4).
2. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme nouvel administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008025208/1369/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09748. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

GMH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.684.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 20 décembre 2007 et du 10 janvier 2008

Par les résolutions écrites du 10 janvier 2008, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Nicolas Comes en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 janvier 2008;
- D'accepter la démission de Yves Elsen en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 janvier 2008;

Par les résolutions écrites du 20 décembre 2007, l'associé de la société a décidé:

- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 20 décembre 2007, et pour une durée indéterminée,
- M. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (New Zealand), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- M. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine L'Alleud (Belgium), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- M. David Dujacquier, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- M. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- M. Serge Morel, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Par les résolutions écrites du 20 décembre 2007, l'associé de la société a décidé:

- De transférer les 500 parts sociales détenues par BABCOCK & BROWN (VILNIUS) Sarl à BBGP ODENSE MALTA LIMITED et B&B MH6 CO LIMITED.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est depuis le 20 décembre 2007, composé comme suit:

BBGP ODENSE MALTA LIMITED 335 parts sociales

B&B MH6 CO LIMITED 165 parts sociales

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008025257/8281/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01001. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.